



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_006

SEANCE DU 21 MARS 2026

Date de la convocation : **16/03/2026**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Denis LEMOINE, Maire

Étaient présents : M Denis LEMOINE, Mme Emilie CANCEL, M Jean CRESPY, M Fabrice GAILLARD, M Alain PERROT, Mme RUFFAT Corinne, M Jérôme SOUCARRE, Mme Nadia TESSERAUD, Mme Nadine TRIMAGLIO, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Mélissa ROUET,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Jérôme SOUCARRE a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET :

Vote du nombre d'Adjoints

M le Maire, nouvellement élu,

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».



L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Labatut étant de 11 membres, il ne peut y avoir plus de 3 adjoints au maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer à 2 le nombre des adjoints de la commune

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Denis LEMOINE	Secrétaire de séance M Jérôme SOUCARRE
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 23 mars 2026